

## AVOIR UNE AGILITÉ PERMANENTE SUR LES CAPACITÉS D'HOSPITALISATION



Pour garantir une prise en charge adaptée aux besoins évolutifs des patients, le CHU Amiens-Picardie se projette dans une adaptation permanente de ses capacités d'hospitalisation. Cette agilité organisationnelle se manifestera par :

- L'adaptation saisonnière des capacités d'hospitalisation, en réponse aux variations de flux sur le territoire en collaboration avec les établissements du Groupe public et en concertation avec l'ensemble des offreurs de soins
- La gestion optimisée des flux de patients, limitant les transferts entre services pour assurer la continuité des soins
- Une approche territoriale coordonnée des lits, renforçant la fluidité et la sécurité des parcours hospitaliers

